

**Réponse à la demande de renseignements no. 2
de la Régie**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3740-210
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 9 décembre 2010
Pièces n°: C-6-12

Le Distributeur n'a pas tenu compte de l'étude de RSW dans l'élaboration de sa prévision car celle-ci n'avait pas été portée à son attention à l'époque. Le Distributeur s'est basé sur sa propre expertise dans le domaine ainsi que sur la production historique de la centrale. Après consultation de l'étude de RSW, le Distributeur considère toujours adéquate la prévision qu'il a présentée dans sa preuve.

Le rapport est déposé ci-joint, comme pièce HQD-3, Document 1, Annexe 2.
RNCRÉQ

5. Référence : Dossier R-3550-2004, pièce HQD-2, document 1, page 24

Préambule :

Le tableau 2.4 de la référence permettent de constater que, pour le réseau intégré, le chauffage correspond à environ 35 % des besoins totaux en puissance à la pointe d'hiver.

Demandes :

5.1 Étant donné la localisation géographique et le climat de la région de Schefferville, veuillez indiquer si une proportion plus élevée que 35 % comme contribution du chauffage à la pointe du réseau de Schefferville est envisageable. Veuillez justifier votre réponse et, s'il y a lieu, proposer une autre valeur.

Réponse:

Au tableau 2.4, on constate que la contribution du chauffage à la pointe du réseau pour l'ensemble du réseau intégré est de 35 %. Néanmoins, la structure économique particulière de Schefferville comparativement à l'ensemble du réseau intégré (composante industrielle presque qu'inexistante), pourrait justifier une proportion de la contribution du chauffage à la pointe du réseau de Schefferville plus élevée que 35 %.

Cela dit, si on limite l'analyse au secteur résidentiel, il n'est pas certain que la localisation géographique et par conséquent le climat de la région de Schefferville puissent être des facteurs

*Réponse à la demande de renseignements no. 2
de la Régie*

susceptibles de justifier une proportion plus élevée de la contribution du chauffage à la pointe du réseau à Schefferville par rapport aux autres clients résidentiels du Québec.

En effet, d'autres facteurs tels la superficie moyenne des habitations à Schefferville potentiellement plus petite que la moyenne provinciale et le nombre d'habitants potentiellement plus élevé par habitation à Schefferville qu'à la moyenne provinciale peuvent très bien annuler l'effet de la température comme facteur de contribution de la chauffe aux besoins totaux en puissance à la pointe d'hiver.

Le Distributeur maintient que le chiffre de 35 % comme contribution du chauffage à la pointe est raisonnable dans les circonstances.

- 5.2 Compte tenu de la réponse fournie en 5.1, veuillez indiquer s'il est possible d'implanter des systèmes biénergie dans cette région. Si non, veuillez justifier votre réponse. Si oui, veuillez indiquer l'effet de cette implantation sur la demande de pointe.

Réponse:

Comme l'indique le Distributeur en réponse à la Régie (HQD-3, Document 1, p. 5), « *les informations disponibles indiquent qu'il existe [...] peut-être, un certain potentiel de conversion de l'électricité au mazout.* » « *En outre, un programme de substitution nécessiterait des investissements et des délais considérables pour la conversion ou la remise à neuf des systèmes de chauffage de l'eau et des espaces, ainsi que pour l'installation de réservoirs pour le stockage de mazout, suffisants pour les besoins de la communauté.* »

La problématique est la même pour la biénergie.

Le potentiel de biénergie sera évalué en temps opportun, en fonction notamment, d'une part, du type et de l'état du parc d'équipement de chauffage et, d'autre part, des coûts des éventuels programmes.